



VICE-RECTORAT
MAYOTTE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



VICE RECTORAT DE MAYOTTE

B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

☎ 02 69 61 27 88

☎ 02 69 61 27 92

secretariat.ien.ash@ac-mayotte.fr

COORDONNATEUR D'ULIS ECOLE

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

L'ULIS école est un dispositif installé à l'école élémentaire. Il accueille des élèves âgés de 6 à 12 ans présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC), motrices (TFM), auditives (TFA) ou visuelles (TFV) sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

Les missions du coordonnateur d'ULIS école sont définies dans la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015.

Le coordonnateur de l'ULIS école a une triple mission :

- enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS visant à développer ou à consolider certains apprentissages ;
- coordination de l'ULIS et relations avec les partenaires extérieurs :
 - concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève ;
 - gérer l'ensemble des actions de regroupements ;
 - participer aux équipes de suivi de la scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent pour rendre compte de l'avancée du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de chacun des élèves ;
 - organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ;
 - planifier les rencontres avec les familles.
- conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaités

- enseignant titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé dans un parcours de formation correspondant au public accueilli ;
- enseignant ayant une expérience auprès de jeunes en situation de handicap présentant des troubles des fonctions cognitives, visuelles, auditives ou motrices.

Compétences attendues

- avoir une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ;
- savoir analyser l'impact de la situation de handicap et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage ;
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage et des adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- avoir des capacités d'écoute, des qualités relationnelles et communicationnelles, des capacités d'organisation ;
- être en mesure de travailler en équipe ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

Expériences professionnelles souhaitées

- expérience en ULIS ;
- accueil d'élèves en situation de handicap orientés en ULIS école.

REMARQUES

Obligations réglementaires de service

Le temps de travail du coordonnateur d'ULIS s'inscrit dans le cadre de **la réglementation applicable à l'ensemble des fonctionnaires** (1 607 heures annuelles). 24 heures, inscrites à l'emploi du temps, sont dédiées à l'enseignement. 3 heures de coordination et de synthèse sont également inscrites à l'emploi du temps.

Missions difficilement compatibles avec un service à temps partiel